



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES  
**PORTES DE SOLOGNE**

Envoyé en préfecture le 23/03/2018  
Reçu en préfecture le 23/03/2018  
Affiché le   
ID : 045-200005932-20180320-2018\_02\_11-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 20 mars 2018**

2018-02-11

*Date d'affichage : 23/03/18*

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-huit, le 20 mars 2018

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 14 mars 2018

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE, Mme ElysaBETH CATOIRE

**Jouy-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY

**Ligny-le-Ribault** : M. Olivier GRUGIER

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, M. Bernard GILBERT

**Ménestreau-en-Villette** : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN

**Sennely** : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Anne GABORIT à M. Olivier GRUGIER, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS.

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**APRES AVOIR** procédé à l'appel nominal des délégués communautaires et constaté le quorum,  
**MONSIEUR LE PRESIDENT**, déclare la séance ouverte à 19 h 00

**Objet : Débat d'orientations budgétaires (DOB 2018) du budget principal.**

Conformément aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation n°92.125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (article L.2312-1 du CGCT), le débat d'orientations budgétaires (DOB) est obligatoire avant l'examen du budget primitif par le Conseil communautaire. Il est organisé dans un délai de deux mois précédant cet examen, la discussion pouvant avoir lieu à tout moment à l'intérieur de cette période.

Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) renforçant les règles de transparence (rapport d'orientation budgétaire),

Vu la loi de programmation des finances publiques n°2018-32 du 22 janvier 2018 contenant de nouvelles règles concernant le DOB (article 13 II),

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Vu les travaux de la commission Finances le 16 mars 2018,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :**

**PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2018 du budget principal relaté dans le document figurant en annexe de la présente délibération.

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE